



Clôture de compte sans motif

Par **annesgeddes**, le **18/02/2008** à **12:22**

Bonjour,

Titulaire d'un compte courant à la BNP depuis plus de 10 ans, j'avais de bons rapport avec celle-ci à ce jour. Elle n'a jamais eu à déplorer durant toutes ces années d'incidents par manquement de ma part à mes obligations (découverts-position anormalement débitrice). La Banque a décidé de clôturer mon compte de façon arbitraire et sans vouloir motiver sa décision.

J'ai demandé par recommandé des explications mais il m'a été répondu qu'elle n'était pas tenue de motiver leur attitude. Un courrier recommandé m'a été envoyé à la date du 24/01/08 pour m'informer de restituer mes moyens de paiements en ma possession. La banque me laisse un mois pour prendre mes dispositions. Entre temps, à la date du 16 janvier sans que je sois informé, la banque a viré le solde de mon compte sur un compte provisoire interne à la société. Ma carte bancaire en voulant faire un retrait à la date du 24/01/08 a été capturée et confisquée au distributeur automatique.

J'aimerais savoir si la banque peut agir de cette manière. Quelles chances ai-je si j'engage une procédure juridique?

Merci de me tenir informé

Cordialement

Par **affairiste**, le **27/05/2008** à **17:34**

Bonjour,

Le contrat bancaire, passé entre vous et votre banque et un contrat à durée indéterminé, il est donc au sens du droit civil général un contrat qui peut être rompu unilatéralement (sans motivation et à tout moment).

La carte bancaire et propriété de la banque et en aucun cas du client, il est donc tout à fait normal qu'elle vous en demande restitution.

La seule solution, pour vous, est d'agir devant les tribunaux civil, au titre de l'abus de droit. Toutefois, (et c'est tout à fait un avis personnel), je ne le vous conseille pas. La procédure risque d'être longue et l'issue du procès reste incertaine car est conditionné à la libre appréciation du juge.

Attention, si vous faite l'objet, de la loi instituant le droit au compte alors un préavis aurait dû vous être donné.

Cordialement

Par **novice43**, le **27/05/2008** à **20:49**

bonsoir,

Vous pouvez également prendre contact avec l'AFUB (Association Française des Usagers de Banque).

Cordialement,